



Groupe Sanef

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2012

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE	4
1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL	4
2. BILAN CONSOLIDE	6
3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	7
4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	8
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	9
1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE	9
2 METHODES COMPTABLES	10
2.1 REFERENTIEL COMPTABLE	10
2.2 ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES	10
2.3 METHODE DE CONSOLIDATION	11
2.4 METHODE DE CONVERSION	11
2.5 INFORMATION SECTORIELLE.....	11
2.6 ECART D'ACQUISITION	11
2.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12
2.7.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE	12
2.7.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12
2.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12
2.9 TESTS DE DEPRECIATION DES ECARTS D'ACQUISITION, DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13
2.10 INSTRUMENTS FINANCIERS	13
2.10.1 ACTIFS FINANCIERS NON DERIVES	13
2.10.2 PASSIFS FINANCIERS NON DERIVES	14
2.10.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	14
2.11 STOCKS	15
2.12 CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	15
2.13 COMPTABILISATION DES IMPOTS SUR LES BENEFICES	15
2.14 CAPITAUX PROPRES.....	15
2.15 REMUNERATION DU PERSONNEL EN ACTIONS	15
2.16 CHARGES D'INTERETS.....	16
2.17 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES.....	16
2.18 ENGAGEMENTS SOCIAUX A PRESTATIONS DEFINIES	16
2.19 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	16
2.20 ELEMENTS FINANCIERS EN PRODUITS ET EN CHARGES.....	17
2.21 DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	17
2.22 ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE.....	17
2.23 NORMES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE EN VIGUEUR.....	18
3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE	19
3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	19
3.1.1 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	21
3.2 CHIFFRE D'AFFAIRES	22
3.3 ACHATS ET CHARGES EXTERNES	22
3.4 CHARGES DE PERSONNEL	23
3.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES	24
3.6 IMPOTS ET TAXES	24
3.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	24
3.8 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	25
3.9 IMPOTS SUR LES BENEFICES	25

3.10	RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES.....	26
3.11	ÉCART D'ACQUISITION	26
3.12	ACTIFS ET PASSIFS LIÉS A CES ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	27
3.13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	28
3.14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29
3.15	ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS	30
	3.15.1 VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES	30
	3.15.2 ANALYSE DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS	32
	3.15.3 INSTRUMENTS DERIVÉS.....	32
	3.15.4 INFORMATIONS SUR LES PRETS ET CREANCES EN ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	33
3.16	CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	33
3.17	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	33
3.18	CAPITAL ET PRIMES D'EMISSION	34
3.19	PROVISIONS.....	34
3.20	ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERÉS	35
	3.20.1 REGIMES POST-EMPLOI A PRESTATIONS DEFINIES	36
	3.20.2 AUTRES AVANTAGES LONG TERME.....	38
3.21	PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES.....	39
3.22	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES.....	40
3.23	PASSIFS EVENTUELS	41
3.24	GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	42
	3.24.1 RISQUES DE MARCHE	42
	3.24.2 RISQUES DE CREDIT	48
	3.24.3 RISQUES DE LIQUIDITE.....	48
3.25	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	50
3.26	AGREGATS FINANCIERS	50
3.27	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	51

ETATS DE SYNTHESE

1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2012	2011
Produits opérationnels		1 619 092	1 595 773
Chiffre d'affaires	3.2	1 603 956	1 577 528
<i>dont chiffre d'affaires hors construction</i>		<i>1 495 480</i>	<i>1 488 973</i>
<i>dont chiffre d'affaires construction</i>		<i>108 476</i>	<i>88 555</i>
Autres produits	3.5	15 136	18 245
Charges opérationnelles		(948 911)	(914 298)
Achats et charges externes	3.3	(224 348)	(212 510)
<i>dont charges de construction</i>		<i>(108 476)</i>	<i>(88 555)</i>
Charges de personnel	3.4	(193 841)	(189 827)
Autres charges	3.5	(6 746)	(4 597)
Impôts et taxes	3.6	(195 792)	(188 123)
Dotations aux amortissements et provisions	3.7	(328 184)	(319 240)
Bénéfice opérationnel		670 181	681 476
Charges d'intérêts	3.8	(196 946)	(213 325)
Autres charges financières	3.8	(28 319)	(40 989)
Produits financiers	3.8	22 694	29 746
Bénéfice avant impôt		467 610	456 908
Impôt sur les résultats	3.9	(168 894)	(163 407)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3.1	(11 828)	(11 588)
Bénéfice de l'exercice		286 888	281 912
Part revenant aux intérêts non contrôlants		15	(18)
Dont part attribuable à l'actionnaire de Sanef		286 873	281 930

	3.10	2012	2011
Résultat par action <i>(en euros)</i>		3,74	3,68
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		3,74	3,68
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132

Autres éléments du résultat global :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011 (*)
Bénéfice de l'exercice	286 888	281 912
Gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies post-emploi	(9 970)	(1 088)
Effet impôts	3 433	375
<i>Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat</i>	(6 537)	(713)
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	(473)	(887)
Effet impôts	163	305
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie des sociétés mises en équivalence - nette d'impôts	1 098	(14 012)
<i>Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat</i>	788	(14 594)
Total produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	(5 749)	(15 307)
Total des produits et charges comptabilisés dans l'exercice	281 139	266 605
Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	281 124	266 623
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	15	(18)

* retraité selon la présentation des autres éléments du résultat global retenue au 31 décembre 2012.

2. BILAN CONSOLIDE

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Ecarts d'acquisition	3.11	6 716	5
Immobilisations incorporelles	3.13	4 218 418	4 336 187
Immobilisations corporelles	3.14	194 089	179 695
Titres des sociétés mises en équivalence	3.1	39 772	50 917
Actifs financiers non courants	3.15	110 832	103 524
Impôts différés actif		11 670	
Total actifs non courants		4 581 497	4 670 327
Stocks		11 709	11 435
Créances clients et autres créances	3.16	281 031	246 451
Actifs financiers courants	3.15	22 235	19 499
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.17	44 278	76 255
Groupe d'actifs détenus en vue de la vente	3.12	19 850	19 887
Total actifs courants		379 102	373 527
TOTAL DE L'ACTIF		4 960 599	5 043 854

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Capital	3.18	53 090	53 090
Primes	3.18	654 413	715 288
Réserves consolidées et résultat		(196 306)	(259 113)
Capitaux propres part attribuable à l'actionnaire de Sanef		511 197	509 266
Intérêts non contrôlants		100	94
Total capitaux propres		511 297	509 360
Provisions non courantes	3.19	277 883	281 297
Engagements sociaux différés	3.20	42 463	30 047
Dettes financières non courantes	3.21	3 125 231	3 428 000
Provision pour impôts différés			4 693
Total dettes non courantes		3 445 577	3 744 037
Provisions courantes	3.19	7 033	6 856
Dettes financières courantes	3.21	568 882	412 494
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.22	404 949	349 330
Dette d'impôt exigible		2 106	631
Passifs liés au groupe d'actifs détenus en vue de la vente	3.12	20 755	21 146
Total dettes courantes		1 003 725	790 457
TOTAL DU PASSIF		4 960 599	5 043 854

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1^{er} janvier 2012	53 090	715 288	52	(259 164)	509 266	94	509 360
Distribution de dividendes		(60 875)		(218 485)	(279 360)	(9)	(279 369)
Charges et produits comptabilisés				281 124	281 124	15	281 139
Rémunération en actions				182	182		182
Autres			(80)	65	(15)		(15)
31 décembre 2012	53 090	654 413	(31)	(196 275)	511 197	100	511 297

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1^{er} janvier 2011	53 090	715 288	43	(246 331)	522 090	517	522 607
Distribution de dividendes				(280 035)	(280 035)	(8)	(280 043)
Charges et produits comptabilisés				266 623	266 623	(18)	266 605
Rémunérations en actions				331	331		331
Autres (*)			9	248	257	(397)	(140)
31 décembre 2011	53 090	715 288	52	(259 164)	509 266	94	509 360

(*) dont acquisition complémentaire de minoritaires

4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
ACTIVITES OPERATIONELLES		
Bénéfice opérationnel	670 181	681 476
Dotations aux amortissements et provisions	334 804	326 915
Reprises des amortissements et provisions	(398)	(455)
Plus et moins values de cession	(343)	(143)
Variation des stocks	1 200	(5 322)
Variation des clients et autres créances	(6 737)	5 739
Variation des fournisseurs et autres dettes	(90 750)	(91 594)
Impôt payé	(155 645)	(125 241)
	752 312	791 374
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Paiement d'immobilisations corporelles	(59 422)	(60 641)
Paiement d'immobilisations incorporelles	(101 339)	(117 939)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles	482	364
Paiement des immobilisations financières	(3 366)	(15 599)
Remboursement d'immobilisations financières	906	1 539
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	(14 016)	(149)
Intérêts perçus	3 687	2 107
Dividendes reçus	117	160
	(172 951)	(190 158)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes versés à l'actionnaire de Sanef	(279 361)	(280 035)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	(9)	(11)
Encaissements provenant d'emprunts	161 121	772 313
Remboursement d'emprunts	(305 680)	(891 274)
Subventions d'investissement (brut)	2 137	5 313
Intérêts payés	(188 929)	(205 676)
	(610 721)	(599 370)
VARIATION DE TRESORERIE	(31 360)	1 846
TRESORERIE A L'OUVERTURE	75 678	75 204
<i>Trésorerie à l'ouverture, y compris la trésorerie des actifs détenus en vue de la vente</i>	<i>77 050</i>	
Trésorerie à la clôture, y compris la trésorerie des actifs détenus en vue de la vente	45 690	77 050
<i>Trésorerie des actifs détenus en vue de la vente</i>	<i>1 459</i>	<i>1 372</i>
TRESORERIE A LA CLOTURE	44 231	75 678

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour SAPN selon un nouveau décompte. Au 31 décembre 2012, le réseau en service du groupe est de 1 773 km. Le 6 janvier 2012 a eu lieu l'ouverture de l'A813 d'une longueur de 4 km au sud de Caen entre l'A13 et la RD 613. Au 31 décembre 2011, le réseau en service du groupe était de 1 757 km.

Les contrats de concession, portés par Sanef d'une part et SAPN d'autre part, sont à échéance 2029.

Les conventions de concession principales, analogues pour les deux sociétés, et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat concédant et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;
- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;
- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;
- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;
- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;
- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Dans le cadre du processus de privatisation du groupe Sanef, l'Etat français a procédé à des ajustements des contrats de concession au moyen d'avenants qui ont été approuvés par les Conseils d'Administration de Sanef et de SAPN, respectivement les 27 avril et 4 mai 2006.

Enfin, des contrats d'entreprise sont signés entre les sociétés du groupe Sanef et l'Etat, qui définissent les programmes d'investissements et la politique tarifaire : les contrats pour la période 2004-2008 ont été signés le 31 décembre 2004. Le contrat d'entreprise entre Sanef et l'Etat pour la période suivante, 2010-2014, a été signé début 2011 alors que celui de SAPN est toujours en cours de négociation.

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

2 METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2012 de Sanef ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2012. Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au groupe.

Ils sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exception indiquée ci-après. L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des choix sur la manière d'appliquer les normes à certaines opérations.

Les normes et interprétations applicables à compter de l'exercice 2012 ont été les suivantes :

- Amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » implique de présenter séparément les autres éléments du résultat global pouvant être reclassés en compte de résultat et ceux qui ne le peuvent pas ainsi que les effets d'impôts s'y rapportant. Ce texte a été adopté par l'Union européenne le 5 juin 2012.

La nouvelle norme suivante entre également en vigueur de façon obligatoire à compter des comptes 2012. Elle ne trouve néanmoins pas à s'appliquer à Sanef, compte tenu de la nature et des activités du groupe et de son organisation :

- Amendement à la norme IFRS 7 « instruments financiers : informations à fournir » relatif aux informations à fournir lors de transferts d'actifs financiers n'a pas d'application dans le groupe en 2012.

Estimations et jugements :

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales estimations effectuées par le groupe portent sur l'évaluation des actifs incorporels du domaine concédé, dans la perspective d'une dépréciation éventuelle, sur les durées d'amortissement des immobilisations renouvelables, sur les provisions et notamment les provisions pour remise en état des infrastructures, et sur des dépréciations de créances.

2.2 Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Sanef ont été arrêtés le 20 février 2013 par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale du groupe approuvera ces comptes, sa réunion étant prévue le 18 avril 2013.

2.3 *Méthode de consolidation*

Les états financiers incluent les états financiers de Sanef et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère.

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe en détient le contrôle. Celui-ci est acquis au groupe lorsqu'il a le pouvoir directement ou indirectement, de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de la filiale.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les filiales sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les filiales sont consolidées par mise en équivalence lorsque le groupe y exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention des titres est supérieur à 20 %. En l'absence d'une telle détention, d'autres éléments d'appréciation, telle que la participation du groupe au conseil d'administration de la filiale, sont de nature à consolider celle-ci par équivalence.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

2.4 *Méthode de conversion*

Dans les sociétés du groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans l'état du résultat global en autres produits et charges financiers.

Les filiales et participations hors zone euro ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat au cours moyen annuel. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales et participations sont enregistrées dans les capitaux propres consolidés au poste « Réserve de conversion ». Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

2.5 *Information sectorielle*

Le groupe n'est pas astreint à l'information sectorielle telle que définie dans IFRS 8 « Information sectorielle ». Cependant quelques indicateurs présentant séparément les concessions des autres activités (essentiellement la télématique) sont présentés en note 3.26.

2.6 *Ecart d'acquisition*

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes avant la révision d'IFRS 3, des titres des sociétés contrôlées et la part du groupe dans la juste valeur de leur actif net à la date de prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables des sociétés acquises. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent aux ensembles d'actifs les plus petits générant des flux de trésorerie autonomes par rapport aux flux du groupe dans son ensemble.

2.7 Immobilisations incorporelles

2.7.1 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Conformément à IFRIC 12, les immobilisations incorporelles du domaine concédé représentent le droit d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, et de facturer l'utilisateur du service public. Ces infrastructures devront être restituées gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations concédées sont initialement entrées au bilan sur la base de la juste valeur des prestations de construction ou d'amélioration des infrastructures, en contrepartie de la constatation d'un chiffre d'affaires au titre des prestations rendues à l'Etat concédant. En pratique, cette juste valeur est égale au coût de revient des constructions confiées à des tiers et comptabilisées en autres charges externes. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé sont amorties sur la durée du contrat de concession (expirant en 2029 pour les principales concessions du groupe) selon un rythme reflétant la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé (linéairement sur les concessions « matures », selon les prévisions de trafic pour les concessions « nouvelles »).

2.7.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées notamment par les logiciels acquis par le groupe. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits dans l'Etat du résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

2.8 Immobilisations corporelles

Suite à l'application d'IFRIC 12, seules les immobilisations corporelles « renouvelables » non contrôlées par le concédant comme le matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages) restent des immobilisations corporelles dans les états financiers du groupe Sanef et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Durées d'utilité	Nombre d'années
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

2.9 Tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les conditions juridiques des contrats de concession existants et les dispositions financières qui les régissent conduisent à faire coïncider chaque contrat de concession avec une Unité Génératrice de Trésorerie. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à la valeur comptable des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles rattachés à l'UGT. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont portées au crédit du compte d'immobilisation concerné.

Les flux de trésorerie futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du plan stratégique du groupe Sanef, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes

2.10 Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

2.10.1 Actifs financiers non dérivés

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction.

A la date d'acquisition, le groupe Sanef détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des trois catégories comptables prévues par la norme IAS 39 pour les actifs financiers. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : coût amorti ou juste valeur.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le résultat net sur les actifs détenus jusqu'à l'échéance correspond aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur. Le groupe ne détient aucun actif entrant dans cette catégorie.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché réglementé. Ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Cette catégorie inclut les créances clients, les créances rattachées à des participations, les dépôts de garantie, les avances financières, les cautionnements et autres prêts et créances. Les prêts et les créances sont comptabilisés

sous déduction des dépréciations pour pertes de valeur en cas de risque de non recouvrement. Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. Cette catégorie inclut principalement les titres de participation non consolidés. Ces actifs sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition en l'absence d'un marché actif. Les gains ou pertes nets des actifs disponibles à la vente constatés en produits et charges correspondent aux dividendes, pertes de valeur et plus ou moins value de cession.

Les actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat comprennent d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, que le groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme et, d'autre part, les actifs désignés à la juste valeur sur option. Le groupe Sanef n'a pas vocation à détenir et ne détient pas des actifs financiers de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les charges et les produits de l'état du résultat global. Les actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat, désignés comme tel sur option, incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le résultat net sur les actifs évalués à la juste valeur par le résultat correspond aux produits d'intérêt, variations de juste valeur et plus ou moins values de cession.

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides, de maturité inférieure à trois mois, qui ne représentent pas de risque significatif de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le résultat.

2.10.2 Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif qui intègre un amortissement actuariel des coûts de transaction directement rattachables à l'émission du passif financier. Compte tenu de leur maturité courte, les dettes fournisseurs et les autres dettes d'exploitation figurent au bilan à leur coût historique, la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif aboutissant à des montants très voisins.

2.10.3 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, que celle-ci soit positive ou négative.

Les instruments dérivés mis en place en conformité avec la politique de gestion de risque de taux du groupe mais ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, ou pour lesquels le groupe n'a pas choisi la comptabilité de couverture, sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat.

Lorsqu'ils remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur, la variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La variation de juste valeur de sens inverse de la position couverte, liée au risque couvert, donne lieu à un enregistrement en résultat en contrepartie de l'ajustement de la valeur au bilan de cette position. Compte tenu des caractéristiques des dérivés mis en place par le groupe, l'incidence de ce mode de comptabilisation est non significative pour le compte de résultat.

En présence de dérivés ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, la variation de valeur des dérivés est enregistrée en résultat.

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affecterait le résultat net présenté. Lorsque des instruments dérivés remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie, leur variation de juste valeur est enregistrée directement en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la part inefficace de la variation.

2.11 *Stocks*

Les stocks se composent essentiellement du carburant et du sel. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

2.12 *Créances clients et autres débiteurs*

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti. Les créances d'exploitation à court terme sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie des montants dus.

2.13 *Comptabilisation des impôts sur les bénéfices*

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

2.14 *Capitaux propres*

Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de Sanef sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires.

2.15 *Rémunération du personnel en actions*

Les rémunérations du personnel versées en instruments de capitaux propres sont portées en charges en contrepartie des primes d'émission dans les capitaux propres. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », elles sont évaluées à la juste valeur des instruments attribués et la charge est étalée sur la durée nécessaire pour que les droits conférés au personnel soient définitivement acquis.

2.16 Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont incluses dans le coût de construction des ouvrages.

2.17 Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions non courantes correspondent principalement aux obligations contractuelles de maintenance et de remise en état des infrastructures concédées (à l'exclusion de tout élément d'amélioration). Ces provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses futures de renouvellement des couches de roulement des chaussées et de maintien en l'état des ouvrages d'art, et sont constituées au fur et à mesure de l'usage des infrastructures. Ces provisions sont actualisées sur la base d'un taux représentatif de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation des provisions à long terme est constaté en « autres charges financières ».

2.18 Engagements sociaux à prestations définies

Les salariés du groupe Sanef bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction dans le groupe à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité de la filiale SAPN bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance. Enfin, un régime de retraite supplémentaire à prestations définies au bénéfice des dirigeants du groupe Sanef a été mis en place en 2005.

En matière d'avantages à prestations définies payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des gratifications au titre de l'attribution des médailles d'honneur du travail.

Ces engagements à prestations définies sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle ; sur cette charge sont imputés les rendements des actifs de couverture.

Conformément à l'option offerte par IAS 19, le groupe a choisi d'affecter directement en réserves les écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements post-emploi. Les écarts actuariels générés sur les autres avantages long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

2.19 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le groupe Sanef comptabilise en chiffre d'affaires la juste valeur des prestations rendues au concédant au titre des travaux de construction ou d'amélioration des ouvrages concédés, en contrepartie de la constatation d'un actif incorporel reçu (voir note 2.7). Cette juste valeur est égale au coût des prestations de construction sous-traitées à des tiers et enregistrées en « achats et charges externes ». Chiffre d'affaires et coûts de construction sont reconnus selon la norme IAS 11 en fonction du degré d'avancement des travaux.

Les contrats à long terme de prestations de service réalisées par le groupe sont constatés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » en fonction du degré d'avancement des prestations.

2.20 *Eléments financiers en produits et en charges*

Les charges d'intérêt incluent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti au taux effectif.

Le résultat sur dérivé de couverture inclut les variations de juste valeur et les flux échangés.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti au taux effectif, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes et les résultats de change.

2.21 *Détermination de la juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, collars...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers qui s'appuient sur les conditions de marché existantes à la date de clôture.

Les techniques de valorisations, relevant toutes du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7, retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash-flows futurs contractuels.
- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels, emprunt par emprunt, à un taux correspondant au taux auquel le groupe Sanef contracterait en fin d'exercice des emprunts similaires.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le groupe Sanef.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du groupe Sanef.

2.22 *Actifs détenus en vue de la vente*

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif non courant ou un groupe d'actifs doit être classé en actifs détenus en vue de la vente au bilan si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une cession (vente ou échange contre d'autres actifs) plutôt que par son utilisation continue.

Pour que ce soit le cas, l'actif ou le groupe détenu en vue de la vente doit :

- être disponible en vue de la vente immédiate
- dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés)
- et sa vente doit être hautement probable.

Les critères à prendre en compte pour apprécier le caractère hautement probable sont notamment :

- un plan de vente doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié,
- un programme actif pour trouver un acquéreur et finaliser le plan doit avoir été entrepris,
- l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle,
- la cession devrait de façon prévisible être conclue dans l'année suivant sa classification en actifs détenus en vue de la vente,
- les mesures nécessaires pour finaliser le plan doivent indiquer qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré.

Avant leur classement dans la catégorie actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente, l'actif non courant ou les actifs et passifs du groupe d'actifs sont évalués selon les normes qui leur sont applicables. Ce classement entraîne l'arrêt des amortissements pour cet actif.

Les actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs et passifs d'un groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne distincte de l'état de situation financière en actifs et en passifs courants.

Le détail des actifs et passifs relatifs à ces actifs destinés à être cédés est présenté en note 3.12.

2.23 Normes et interprétations non encore en vigueur

Certaines normes et interprétations, définitivement adoptées par l'IASB et l'IFRIC, qui pour certaines sont en cours de validation par les autorités européennes et donc non encore applicables, n'ont pas été mises en œuvre par anticipation par le groupe Sanef dans ses comptes consolidés 2012.

L'application des normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats », IFRS 12 « informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur », IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 27 révisée « Etats financiers individuels » et IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » ainsi que les amendements à IFRS 7 « instruments financiers : informations à fournir » à IFRS 1 sur l'hyperinflation sévère, à IAS 12 sur le recouvrement des actifs sous-jacents des impôts différés aura une incidence potentielle pour le groupe qui n'est pas connue à ce jour. La révision de la norme IAS 19 « Avantages au personnel » aura pour impact principal de constater au 1^{er} janvier 2013 l'ensemble des coûts des services passés non encore reconnus au 31 décembre 2012 dans la provision pour engagements sociaux postérieurs à l'emploi en contrepartie des réserves consolidées.

3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

3.1 Périmètre de consolidation

Le groupe Sanef est composé de la société mère Sanef et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
SAPN	Concession autoroutière	Intégration globale
Eurotoll	Télématique	Intégration globale
Sanef ITS Operations Ireland (Bet'Eire Flow jusqu'en janvier 2013)	Télématique	Intégration globale
SEA 14	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Sanef d.o.o	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
San Toll	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef Tolling	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef Aquitaine	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Bip&Go	Distribution (Télématique)	Intégration globale
Sanef-SABA Parkings France	Concession Parkings	Intégration proportionnelle ⁽¹⁾
Trans-Canada Flow Tolling Inc.	Exploitation d'autoroutes	Intégration proportionnelle
sanef its technologies (*)	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
sanef its technologies America (*) (CS ITS America jusqu'en janvier 2013)	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
CS ITS British Columbia (*)	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
sanef its technologies Caribe (*) (CS ITS Caribe jusqu'en janvier 2013)	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
CS Croatia (*)	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
CS Chile (*)	Prestations d'ingénierie	Intégration globale

CS Polska (*)	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
sanef its technologies UK (*) (RTI Systems jusqu'en janvier 2013)	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Alis	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Routalis	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence
A'Lienor	Concession autoroutière	Mise en équivalence

⁽¹⁾ Les actifs et passifs de la société Sanef Saba Parkings France sont classés depuis le 30 juin 2011 en « actifs détenus en vue de la vente » et « passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente » conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 - voir note 3.12.

Le groupe CS-ITS (*), acteur historique du monde du péage depuis plus de 40 ans, a été acquis au 1^{er} octobre 2012 et comptabilisé dans les comptes consolidés du groupe Sanef à cette date. Ce groupe a depuis été rebaptisé sanef-its *technologies*. Cette société emploie 220 personnes réparties sur sept sites en Europe (France, Royaume-Uni, Croatie), en Amérique du Nord (Etats-Unis, et Canada et Porto Rico) et en Amérique du Sud (Chili). Intégrateur de solutions et systèmes, sanef-its *technologies* possède la gamme la plus complète de systèmes du marché et maîtrise 4 activités : le péage classique, le péage en free flow, les réseaux d'appel d'urgence et les solutions de back-office. La méthode de l'acquisition a été appliquée dans les comptes consolidés du groupe Sanef (voir note 3.11 Ecart d'acquisition).

Bip & Go, créée au 1^{er} mai 2012, est une société entièrement détenue par Sanef dédiée à la distribution de badges Télépéage Liber-T pour le compte de Sanef et SAPN.

En Slovaquie, la société San Toll a absorbé la société Slov Toll au 1^{er} janvier 2012. Ces deux sociétés étaient détenues à 100% par le groupe au 31 décembre 2011.

La société ASL, qui n'avait pas d'activité opérationnelle, a été dissoute au cours du second semestre 2012 sans incidence significative sur les états financiers du groupe.

Trans-Canada Flow Tolling Inc. est une société détenue à 50% avec le groupe Egis qui opère depuis le 1^{er} décembre 2012 le pont à 8 voies de Port Mann/BC1 à Vancouver, Canada. Ce pont est à péage à circulation libre.

3.1.1 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence sont :

2012 <i>(en milliers d'euros)</i>	A'LIENOR	ALIS	ROUTALIS
<i>Quote-part de capital détenue</i>	<i>35%</i>	<i>19,67%</i>	<i>30%</i>
Actifs	1 262 449	931 626	2 805
Passifs hors capitaux propres	973 803	751 146	1 679
Capitaux propres	288 646	180 480	1 126
Chiffre d'affaires	38 256	55 701	10 594
Bénéfice (perte) opérationnel	9 908	27 151	1 775
Bénéfice (perte) avant impôt	(35 110)	(17 422)	1 774
Bénéfice (perte) de l'exercice	(35 110)	(17 422)	1 081

2011 <i>(en milliers d'euros)</i>	A'LIENOR	ALIS	ROUTALIS
<i>Quote-part de capital détenue</i>	<i>35%</i>	<i>19,67%</i>	<i>30%</i>
Actifs	1 240 762	929 809	4 234
Passifs hors capitaux propres	971 622	728 000	2 807
Capitaux propres	269 140	201 809	1 427
Chiffre d'affaires	34 891	53 642	10 790
Bénéfice (perte) opérationnel	9 425	24 625	2 467
Bénéfice (perte) avant impôt	(34 623)	(21 550)	2 444
Bénéfice (perte) de l'exercice	(34 623)	(21 550)	1 383

Le groupe Sanef a cessé de comptabiliser sa quote-part des pertes d'Alis, ces pertes dépassant la valeur de sa participation. La quote-part non comptabilisée dans les pertes d'Alis s'élève à 3,4 millions d'euros en 2012 et 26,6 millions d'euros en cumulé.

3.2 *Chiffre d'affaires*

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Péages	1 382 178	1 382 615
Abonnements et prestations télématiques	20 595	19 441
Redevances des installations commerciales	29 516	27 680
Services télécom	6 371	6 253
Prestations d'ingénierie et autres	56 821	52 985
Chiffre d'affaires hors péages	113 303	106 358
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	108 476	88 555
Chiffre d'affaires	1 603 956	1 577 528

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnements et les ventes d'appareils et le traitement de l'information collectée par ces appareils.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate, les prestations des filiales hors concession autoroutière (Bet'Eire Flow, parking, Slovaquie...) ainsi que le chiffre d'affaires provenant des ventes de prestations de service par le sous-groupe sanef-its technologies depuis le 1^{er} octobre 2012.

3.3 *Achats et charges externes*

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Achats et variation de stocks	(27 631)	(27 788)
Maintenance des infrastructures	(15 323)	(20 312)
Entretiens et réparations	(11 829)	(12 491)
Autres achats et charges externes	(61 090)	(63 364)
Charges de construction pour travaux confiés à des tiers	(108 476)	(88 555)
Achats et charges externes	(224 348)	(212 510)

3.4 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2012	2011
Rémunération du personnel	(116 650)	(114 321)
Charges sociales	(56 920)	(54 607)
Intéressement	(4 478)	(6 216)
Participation des salariés	(11 259)	(10 990)
Charges relatives aux stocks options	(182)	(331)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(4 351)	(3 361)
Charges de personnel	(193 841)	(189 827)

Des plans de stock-options sur actions Abertis ont été mis en place par Abertis au profit des membres du comité directeur du groupe Sanef, en 2008 (plan 2008), 2009 (plan 2009) et 2010 (plan 2010). Il n'y a pas eu de nouveau plan de stock-option sur actions Abertis au cours des exercices 2011 et 2012.

L'impact sur le résultat de ces plans représente une charge de 182 milliers d'euros (331 milliers d'euros en 2011), avec comme contrepartie comptable les réserves.

Les principales hypothèses retenues par le groupe Abertis pour la valorisation des plans sont les suivantes :

	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010
Modèle d'évaluation	Hull & White	Hull & White	Hull & White
Prix d'exercice initial de l'option (€/action)	20,51	12,06	14,57
Prix d'exercice ajusté de l'option (€/action) au 31/12/2012	15,10	8,95	11,62
Date d'attribution	02/04/2008	02/04/2009	28/04/2010
Maturité	02/04/2013	02/04/2014	28/04/2015
Durée de l'option à maturité	5 ans	5 ans	5 ans
<i>dont durée d'acquisition des droits</i>	<i>3 ans</i>	<i>3 ans</i>	<i>3 ans</i>
Type d'option	Call/Bermuda	Call/Bermuda	Call/Bermuda
Cours de l'action sous-jacente à la date d'attribution	21,00	11,99	13,03
Volatilité anticipée	21,29%	24,75%	27,52%
Taux sans risque	4,13%	2,63%	2,31%
Taux d'annulation anticipé	0,00%	0,00%	0,00%

Les mouvements des plans 2008, 2009 et 2010 au cours de l'année 2012 sont les suivants :

	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010
Nombre d'options au 1er janvier 2012	139 767	183 596	232 607
Options attribuées - nouveau plan			
Nouvelles options attribuées durant la période	6 979	7 169	11 184
Options annulées	(7 656)	(57 151)	(8 681)
Nombre d'options au 31 décembre 2012	139 090	133 614	235 110

3.5 *Autres produits et charges*

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	361	143
Production immobilisée	6 971	5 710
Subventions d'exploitation	582	823
Autres produits divers	7 221	11 570
Autres produits	15 136	18 245
Charges diverses	(3 556)	(3 972)
Dotations nettes aux provisions	(3 191)	(626)
Autres charges	(6 746)	(4 597)

3.6 *Impôts et taxes*

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Taxe d'aménagement du territoire	(101 047)	(102 385)
Contribution économique territoriale	(46 761)	(38 805)
Redevance domaniale	(37 626)	(36 732)
Autres impôts et taxes	(10 359)	(10 201)
Impôts et taxes	(195 792)	(188 123)

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 7,32 € par millier de kilomètres parcourus.

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

L'évolution de ce poste « impôts et taxes » est donc très directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, essentiellement des sociétés concessionnaires.

3.7 *Dotations aux amortissements et provisions*

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(244 564)	(241 993)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions	(41 075)	(39 471)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(1 994)	(960)
Total des dotations aux amortissements	(287 633)	(282 424)
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(40 551)	(36 816)
Dotations aux amortissements et provisions	(328 184)	(319 240)

3.8 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(196 946)	(213 325)
Total des charges d'intérêts	(196 946)	(213 325)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Autres charges financières		
Charges d'intérêts provenant des dérivés de taux	(6 164)	(5 485)
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(16 445)	(16 498)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(5 215)	(11 692)
Autres charges financières	(495)	(7 313)
Total des autres charges financières	(28 319)	(40 989)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Autres produits financiers		
Produits d'intérêts provenant des dérivés de taux	14 417	12 077
Produits des participations	117	160
Variation de la juste valeur des instruments financiers	4 616	7 912
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	2 917	1 524
Autres produits financiers	626	8 073
Total des produits financiers	22 694	29 746

3.9 Impôts sur les bénéfices

La preuve d'impôt pour les exercices 2011 et 2012 est présentée ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Résultat net	286 888	281 912
Charge d'impôt	168 894	163 407
A exclure : quote-part des sociétés mises en équivalence	11 828	11 588
Résultat avant impôt	467 610	456 907
Charge d'impôt théorique (36,10% en 2012 et 2011)	(168 807)	(164 943)
Charges non déductibles – différences permanentes	(326)	(864)
Différences de taux d'imposition sociétés étrangères	112	590
Différence de taux sur impôts différés constatés à 34,43% (1,67%)	254	2 262
Crédits d'impôts et autres différences temporaires	(127)	(452)
Charge d'impôt effective	(168 894)	(163 407)

La ventilation de l'impôt différé par grandes rubriques du bilan est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
	Assiette	Impôts	Assiette	Impôts
Immobilisations corporelles et incorporelles :	(158 182)	54 462	(192 943)	66 430
Provisions :	203 483	(70 059)	191 281	(65 858)
Endettement et autres :	(11 406)	3 927	(11 969)	4 121
TOTAL	33 895	(11 670)	(13 631)	4 693

Les actifs d'impôt non comptabilisés au 31 décembre 2012 s'élèvent à moins de 0,1 millions d'euros (0,3 millions d'euros au 31 décembre 2011).

3.10 *Résultat par action et dividendes*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

3.11 *Ecart d'acquisition*

L'écart d'acquisition est de 6 716 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 5 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Le groupe Sanef a acquis le groupe CS-ITS au 1^{er} octobre 2012 auprès du groupe CS. Rebaptisé sanef-its technologies, l'acquisition de ce groupe a résulté dans les comptes consolidés du groupe Sanef :

- d'une part dans la constatation de 7 800 milliers d'euros (avant impôts) d'écarts d'évaluation relatifs à l'identification d'immobilisations incorporelles lors de l'acquisition et valorisées à leur juste valeur (technologies et contrats en cours). L'amortissement de ces écarts sur l'exercice 2012 représente une charge de 325 milliers d'euros avant impôts,

- et d'autre part dans la création d'un écart d'acquisition de 6 711 milliers d'euros, correspondant à la différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée d'une part et la juste valeur des actifs acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

3.12 Actifs et passifs liés à ces actifs détenus en vue de la vente

Les actifs des activités détenus en vue de la vente et les passifs liés à ces actifs concernent l'activité « parkings », consolidée par intégration proportionnelle. Cette activité ne répondant pas aux critères de présentation séparée dans le résultat global selon IFRS 5, ses flux restent inclus ligne à ligne dans le résultat de la période. L'activité « logistique » présente au 31 décembre 2011 était représentée par la société ASL, mise en liquidation au cours de l'exercice 2012.

Ce classement en actifs et passifs détenus en vue de la vente résulte de la scission depuis le mois d'octobre 2011 par le groupe Abertis, maison-mère du groupe Sanef, de ses activités de parkings et de logistique, regroupés dans la société Saba Infraestructuras. Ainsi, cette activité de parking n'est plus considérée comme entrant dans la stratégie du groupe Abertis et de ses filiales, dont le sous-groupe Sanef. Le classement en actifs détenus en vue de la vente et les passifs liés à ces actifs de l'activité parking est réalisé depuis le 30 juin 2011. L'activité n'est toujours pas cédée au 31 décembre 2012 mais le groupe Sanef reste totalement engagé dans un processus de cession de cette activité.

Les actifs des activités détenus en vue de la vente et les passifs liés à ces actifs se décomposent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
	à 50% (1)	à 100%	à 50% (1)	à 100%
Groupe d'actifs détenus en vue de la vente				
Immobilisations incorporelles et corporelles	16 685	33 370	16 685	33 370
Autres actifs non courants	638	1 276	784	1 568
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 459	2 918	1 372	2 744
Clients et autres actifs courants	1 068	2 136	1 046	2 092
Total groupe d'actifs	19 850	39 700	19 887	39 774
Passifs liés au groupe d'actifs détenus en vue de la vente				
Provisions non courantes	12 069	24 138	14 550	29 100
Autres passifs non courants	15	30	7	14
Provisions courantes	5 967	11 934	3 917	7 834
Autres passifs courants	2 704	5 408	2 672	5 344
Total passifs liés au groupe d'actifs	20 755	41 510	21 146	42 292

(1) le groupe d'actifs et les passifs liés correspondent à l'activité parking intégrée proportionnellement dans les états financiers du groupe Sanef à hauteur de 50%.

Le bénéfice net de l'activité parkings au cours de l'exercice 2012 s'élève à 714 milliers d'euros, soit 357 milliers d'euros (50%) dans les comptes du groupe Sanef (perte nette de 504 milliers d'euros en 2011, soit 252 milliers d'euros dans les comptes du groupe Sanef pour les activités parkings et logistique).

3.13 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2012	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2012
Logiciels acquis	54 635	8 981	(116)	255	63 755
Autres immobilisations incorporelles	3 809	1 376		7 927	13 112
Immobilisations incorporelles du domaine concedé	8 279 722	108 476			8 388 198
TOTAL	8 338 166	118 833	(116)	8 182	8 465 065

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2011	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2011
Logiciels acquis	52 290	5 660	(3 261)	(54)	54 635
Autres immobilisations incorporelles	3 821	34		(46)	3 809
Immobilisations incorporelles du domaine concedé	8 208 131	90 918	(5)	(19 323)	8 279 722
TOTAL	8 264 242	96 613	(3 266)	(19 423)	8 338 166

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2012	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2012
Logiciels acquis	(31 571)	(8 680)	116	(159)	(40 295)
Autres immobilisations incorporelles	(2 700)	(634)		(42)	(3 376)
Immobilisations incorporelles du domaine concedé	(3 967 708)	(235 249)		(21)	(4 202 976)
TOTAL	(4 001 979)	(244 563)	116	(221)	(4 246 647)

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2011	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2011
Logiciels acquis	(26 668)	(8 040)	3 137		(31 571)
Autres immobilisations incorporelles	(2 082)	(618)			(2 700)
Immobilisations incorporelles du domaine concedé	(3 737 113)	(233 335)	3	2 737	(3 967 708)
TOTAL	(3 765 863)	(241 993)	3 140	2 737	(4 001 979)

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2012	Au 31 décembre 2012
Logiciels acquis	23 064	23 460
Autres immobilisations incorporelles	1 109	9 736
Immobilisations incorporelles du domaine concedé	4 312 014	4 185 222
TOTAL	4 336 187	4 218 418

Comptes consolidés Groupe Sanef – 31 décembre 2012

Valeurs nettes <i>(en milliers d'euros)</i>	Au 1^{er} janvier 2011	Au 31 décembre 2011
Logiciels acquis	25 621	23 064
Autres immobilisations incorporelles	1 739	1 109
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 471 018	4 312 014
TOTAL	4 498 378	4 336 187

(*) La colonne « variations de périmètre et autres » en 2012 comprend l'intégration du groupe sanef-its – voir note 3.11 – et en 2011 le classement en « groupe d'actifs détenus en vue de la vente » de l'activité parking depuis le 30 juin 2011 – voir note 3.12.

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élèvent à 121 458 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et à 143 003 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Ces travaux correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles.

3.14 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	Au 1^{er} janvier 2012	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2012
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	568 627	50 770	(23 456)	(4 169)	591 772
Immobilisations des autres sociétés	7 100	8 639	(3)	5 648	21 384
TOTAL	575 727	59 409	(23 459)	1 479	613 156

Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	Au 1^{er} janvier 2011	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2011
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	502 655	58 748	(2 740)	9 964	568 627
Immobilisations des autres sociétés	15 344	1 838	(125)	(9 956)	7 100
TOTAL	517 999	60 586	(2 865)	8	575 727

Amortissements <i>(en milliers d'euros)</i>	Au 1^{er} janvier 2012	Dotations	Reprises	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2012
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(391 688)	(41 075)	21 609		(411 154)
Immobilisations des autres sociétés	(4 344)	(1 994)		(1 575)	(7 913)
TOTAL	(396 033)	(43 069)	21 609	(1 575)	(419 067)

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2011	Dotations	Reprises	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2011
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(352 803)	(38 188)	2 689	(3 387)	(391 688)
Immobilisations des autres sociétés	(5 567)	(2 243)	81	3 385	(4 344)
TOTAL	(358 370)	(40 431)	2 770	(2)	(396 033)

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2012	Au 31 décembre 2012
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	176 939	180 618
Immobilisations des autres sociétés	2 756	13 471
TOTAL	179 695	194 089

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 31 décembre 2011
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	149 852	176 939
Immobilisations des autres sociétés	9 777	2 756
TOTAL	159 629	179 695

(*) la colonne « variations de périmètre et autres » inclut notamment l'intégration du groupe sanef-its depuis le 1er octobre 2012 (voir note 3.11 Ecart d'acquisition) et le transfert dans la société Bip&Go, société distributrice non-concessionnaire, des badges Liber-T au 1er mai 2012. Ces badges étaient auparavant dans les sociétés concessionnaires Sanef et Sapn.

3.15 Actifs financiers non courants et courants

3.15.1 Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « créances clients et autres créances d'exploitation » (note 3.16) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 3.17).

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2012, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Titres de participation	3 022				3 022	3 022
Créances rattachées à des participations		71 767			71 767	71 767
Prêts		1 666			1 666	1 666
Dépôts et cautionnements		874			874	874
Instruments financiers dérivés				33 118	33 118	33 118
Autres actifs financiers		385			385	385
Total des actifs financiers non courants	3 022	74 692		33 118	110 832	110 832

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2011 en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Titres de participation	3 022				3 022	3 022
Créances rattachées à des participations		69 503			69 503	69 503
Prêts		1 631			1 631	1 631
Dépôts et cautionnements		663			663	663
Instruments financiers dérivés				28 501	28 501	28 501
Autres actifs financiers		203			203	203
Autres créances financières						
Total des actifs financiers non courants	3 022	72 000		28 501	103 524	103 524

Les créances rattachées à des participations concernent principalement Alis à hauteur de 44 660 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (42 969 milliers d'euros au 31 décembre 2011) et A'Lienor pour 18 481 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (17 100 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2012, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées		1 437			1 437	1 437
Instruments financiers dérivés				105	105	105
Autres créances financières		20 692			20 692	20 692
Total des actifs financiers courants		22 130		105	22 235	22 235

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2011 en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées		2 134			2 134	2 134
Instruments financiers dérivés			38		38	38
Autres actifs financiers		2			2	2
Autres créances financières		17 325			17 325	17 325
Total des actifs financiers courants		19 462	38		19 500	19 500

Les autres créances financières d'un montant de 20 692 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (17 325 milliers d'euros au 31 décembre 2011) regroupent :

- les autres débiteurs pour leur montant net (18 152 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 16 053 milliers d'euros au 31 décembre 2011, dont mandats TIS chez Sanef et SAPN)
- les comptes courants débiteurs des filiales non consolidées (2 537 milliers d'euros 31 décembre 2012 contre 1 272 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

3.15.2 Analyse des titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés concernent :

(en milliers d'euros)	Quote-part capital détenue au 31 décembre 2012	Valeur comptable nette	
		31/12/2012	31/12/2011
- Soderane	99,99	15	15
- Sonora	99,8	8	8
- Centaure Pas de Calais	34	259	259
- Centaure Normandie	49,9	343	343
- Centaure Grand-est	14,45	131	131
- Autoroutes Trafic SNC	20,63	72	72
- GSA Location	100	500	500
- Sanef Concession	99,86	37	37
- V Flow Tolling Inc	30	2	2
- Gallieni Investissement 1	100	10	10
- Gallieni Investissement 2	100	10	10
- Eurotoll z.r.t.	100	18	18
- Skytoll a.s.	10	1 500	1 500
- Sogarel	5	100	100
- Cardus	100	16	16
- Emetteur Groupe Sanef (EGS)	100	1	1
Total titres de participation non consolidés		3 022	3 022

Les titres de participation classés en actifs financiers disponibles à la vente comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

Il n'y a pas eu d'évolution en 2012 des titres de participation non consolidés par rapport au 31 décembre 2011.

3.15.3 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont constitués :

1. de swaps de taux considérés comme des opérations de couverture pour une valeur de 33 118 milliers d'euros à l'actif au 31 décembre 2012 (28 501 milliers d'euros au 31 décembre 2011),
2. de caps ne répondant pas aux critères d'opération de couverture, pour un montant à l'actif de 105 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (38 milliers d'euros à l'actif au 31 décembre 2011),
3. de collars (« tunnels ») répondant pour certains d'entre eux aux critères d'opérations de couverture pour un montant au passif de 3 748 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (2 975 milliers d'euros au passif au 31 décembre 2011).

3.15.4 Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 1 287 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (1 237 milliers d'euros au 31 décembre 2011), sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

3.16 Créances clients et autres créances d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Avances et acomptes versés sur commandes	2 834	158
Clients et comptes rattachés : péages	96 238	75 281
Clients et comptes rattachés autres activités	17 702	11 881
Clients douteux	11 311	9 620
Clients, factures à émettre	75 088	72 572
Provision pour dépréciation des créances clients	(4 863)	(2 852)
Total clients et autres créances financières (1)	198 309	166 661
Autres créances non financières	82 722	79 790
Total clients et autres créances	281 031	246 451

(1) Actifs financiers évalués selon la catégorie comptable des prêts et créances.

Les créances clients et les autres créances d'exploitation font partie de la catégorie comptable « prêts et créances » selon la norme IAS 39. Elles figurent au bilan à leur valeur nominale, éventuellement dépréciée.

Compte tenu de leurs échéances à très court terme, ce mode de valorisation est très voisin du coût amorti au taux d'intérêt effectif et de la juste valeur.

Les créances non financières regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéficiaires.

3.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le traitement comptable des équivalents de trésorerie choisi par le groupe est celui des actifs à la juste valeur par le compte de résultat. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur.

La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Equivalents de trésorerie : SICAV		31 268
Disponibilités	44 278	44 987
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	44 278	76 255

La politique d'investissement du groupe Sanef en matière de liquidité excédentaire consiste à investir en SICAV monétaires auprès d'établissement financiers dont la notation S&P est au moins de A+.

3.18 Capital et primes d'émission

Le capital social de la société Sanef au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 est fixé à 53 090 456 euros, divisé en 76 615 132 actions d'une valeur nominale de 0.69295 euros chacune. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende. Les primes d'émission, correspondant à des apports des actionnaires excédant la valeur nominale des actions, s'élevaient à 715 288 milliers d'euros au 31 décembre 2011 ; elles ont été diminuées de 60 875 milliers d'euros au cours du 1^{er} semestre 2012 au travers d'une distribution exceptionnelle décidée par l'Assemblée Générale du 16 avril 2012 et s'établissent au 31 décembre 2012 à 654 413 milliers d'euros.

3.19 Provisions

Au 31 décembre 2012 :

Non courant	Au 1 ^{er} janvier 2012	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2012
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	277 819	40 551	(59 522)		15 557		274 405
Autres	3 478						3 478
TOTAL	281 297	40 551	(59 522)		15 557		277 883

Courant	Au 1 ^{er} janvier 2012	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2012
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé							
Litiges	4 243	819	(448)			18	4 632
Autres	2 613		(1 043)			831	2 401
TOTAL	6 856	819	(1 491)			849	7 033

TOTAL	Au 1 ^{er} janvier 2012	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2012
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	277 819	40 551	(59 522)		15 557		274 405
Litiges	4 243	819	(448)			18	4 632
Autres	6 091		(1 043)			831	5 879
TOTAL	288 153	41 370	(61 013)		15 557	849	284 916

L'ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées et pour maintien en l'état des ouvrages d'art) est classé en non courant.

Au 31 décembre 2011 :

Non courant	Au 1er janvier 2011	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variations de périmètre et autres (*)	Au 31 décembre 2011
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur parkings concédés	16 650		(1 248)		712	(16 114)	
Provisions sur domaine autoroutier concédé	278 870	40 002	(53 344)	(3 186)	15 477		277 819
Autres		3 478					3 478
Total	295 520	43 480	(54 592)	(3 186)	16 189	(16 114)	281 297

Courant	Au 1er janvier 2011	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variations de périmètre et autres (*)	Au 31 décembre 2011
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur parkings concédés	2 312	967	(1 234)		310	(2 355)	
Provisions sur domaine autoroutier concédé							
Litiges	3 765	869	(391)				4 243
Impôts							
Autres	1 677	936					2 613
Total	7 754	2 772	(1 625)		310	(2 355)	6 856

TOTAL	Au 1er janvier 2011	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variations de périmètre et autres (*)	Au 31 décembre 2011
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur parkings concédés	18 962	967	(2 482)		1 022	(18 469)	
Provisions sur domaine autoroutier concédé	278 870	40 002	(53 344)	(3 186)	15 477		277 819
Litiges	3 765	869	(391)				4 243
Impôts							
Autres	1 677	3 414					6 091
Total	303 274	46 252	(56 217)	(3 186)	16 499	(18 469)	288 153

(*) la colonne « variations de périmètre et autres » correspond au classement en « passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente » de l'activité parking depuis le 30 juin 2011 – voir note 3.12.

3.20 Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrière, mutuelle des retraités et retraite supplémentaire) et d'autres types d'avantages (régime pré-retraite CATS, médailles du travail). Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
Régimes post-emploi à prestations définies	38 182	25 445
Autres avantages	<u>4 281</u>	<u>4 602</u>
Total	42 463	30 047

3.20.1 Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
Engagements et droits	43 815	32 061
Juste valeur des actifs	<u>(1 573)</u>	<u>(2 294)</u>
Total engagement net	42 242	29 767
Coûts des services passés non reconnus	<u>(4 060)</u>	<u>(4 322)</u>
Montant net figurant au bilan	38 182	25 445

Les sociétés Sanef, Sapn et SEA14 ont signé en 2011 des modifications à leur régime respectif d'indemnités de fin de carrière, qui ont entraîné à la date de leur mise en place une augmentation des engagements d'IFC de 4 479 milliers d'euros. Ces coûts des services passés sont reconnus au bilan du groupe Sanef au travers d'un amortissement linéaire dans l'état de résultat global défini selon la durée moyenne d'acquisition des droits par les salariés. Au cours de l'exercice 2012, l'amortissement constaté s'élève à 243 milliers d'euros (176 milliers d'euros en 2011).

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les montants ci-dessus ont été les suivantes :

	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	2,75%	4,50%
Taux de progression des salaires	2,75%	2,75%
Tables de mortalité	INSEE 2010	INSEE 2010
Age d'entrée dans la vie active	20/24	20/24
Age de départ en retraite	60/65	60/64
Taux de charges sociales	45 %	45 %

Les engagements à prestations définies sont toujours financés entièrement par le groupe à l'exception de la retraite des cadres dirigeants (régime partiellement financé).

Ventilation des régimes par financement <i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Engagement net au titre des régimes financés en totalité ou partiellement	53	304
Engagement net au titre des régimes non financés	42 189	29 463
TOTAL	42 242	29 767

Les tableaux ci-après détaillent les droits dus par le groupe au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, ainsi que la juste valeur des actifs financés, pour chaque catégorie d'engagement (retraites (indemnités de fin de carrière et retraite des cadres dirigeants) et mutuelle des retraités de la société SAPN – prestations médicales).

Engagements sociaux à prestations définies (en milliers d'euros)	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2011	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2011	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2011	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2011
Engagements et droits en début de période	20 347	14 736	2 598	2 216	9 116	7 329	32 061	24 281
Nouveaux engagements & modifications de régime		4 479	(304)	304			(304)	4 783
Coût des services	1 249	959	138	138	663	542	2 050	1 639
Charge d'intérêts financiers	920	853	103	100	410	348	1 433	1 301
Pertes (gains) actuariels	4 841	382	538	(160)	4 608	897	9 987	1 119
Prestations payées	(563)	(1 062)	(1 447)				(2 010)	(1 062)
Mouvement de périmètre	598						598	
Engagements et droits en fin de période	27 392	20 347	1 626	2 598	14 797	9 116	43 815	32 061

Engagements sociaux à prestations définies - Actifs de couverture (en milliers d'euros)	IFC		Retraites Complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2011	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2011	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2011	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2011
Juste valeur des actifs du plan en début de période			2 294	2 216			2 294	2 216
Rendement attendu des actifs			47	47			47	47
Gains/ (pertes) actuariels			17	31			17	31
Contributions de l'employeur			662				662	
Prestations payées			(1 447)				(1 447)	
Juste valeur des actifs du plan en fin de période			1 573	2 294			1 573	2 294

Ecarts actuariels imputés en réserve

(en milliers d'euros)	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2011	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2011	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2011	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2011
Pertes (gains) actuariels	4 841	382	521	(191)	4 608	897	9 970	1 088
Ecarts actuariels imputés en réserve	4 841	382	521	(191)	4 608	897	9 970	1 088

Ecart actuariels cumulés (en milliers d'euros)	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2011	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2011	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2011	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2011
Montant cumulée inscrits en réserve	6 930	2 089	(2 217)	(2 738)	5 314	706	10 027	57

Le total des pertes actuarielles engendrées par les engagements sociaux à prestations définies post-emploi au cours de l'exercice 2012 est de 9 970 milliers d'euros (1 088 milliers d'euros au cours de l'exercice 2011). Ces pertes actuarielles sont constituées de 10 508 milliers d'euros de pertes liées aux modifications d'hypothèses (taux d'actualisation en baisse de 4,5% à 2,75%) contre 430 milliers d'euros en 2011 (changement de taux d'actualisation et de taux de croissance des salaires) et de 538 milliers d'euros de gains d'expérience (658 milliers d'euros en 2011 de pertes d'expérience).

L'évolution des engagements à prestations définies post-emploi sur les 5 derniers exercices est présentée dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008
Montants des engagements à la clôture	43 815	32 061	24 280	23 723	19 848
Juste valeur des actifs à la clôture	1 573	2 294	2 216	2 600	1 080
Engagements nets à la clôture	42 242	29 767	22 064	21 123	18 768

Les écarts actuariels relatifs à ces engagements s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008
Pertes / (gains) actuarielles générées durant l'exercice	9 970	1 088	100	2 677	(868)
- provenant d'écarts d'hypothèses	10 508	430	22	2 412	
- provenant d'écarts d'expérience générés sur l'engagement	(521)	689	124	239	
- provenant d'écarts d'expérience générés sur les actifs de couverture	(17)	(31)	(2)	26	

3.20.2 Autres avantages long terme

Les autres avantages long terme regroupent d'une part le régime de pré-retraite « CATS » décrit ci-dessous et d'autre part les médailles du travail.

Un régime de préretraite « Cessation anticipée de certains travailleurs salariés » (CATS) permet aux salariés ayant atteint l'âge de 57 ans, sur la période 2008-2016, sous des conditions d'ancienneté et de pénibilité du travail (travail posté), de bénéficier d'une préretraite financée en partie par l'Etat.

La part due par les sociétés Sanef et SAPN a été provisionnée en tant qu'indemnité de rupture du contrat de travail et a été comptabilisée dès sa mise en place au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2012, l'ensemble des salariés éligibles restants ont été inclus dans la provision. La provision a été actualisée en utilisant un taux de 2,75% (4,5% au 31 décembre 2011).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2012			Au 31 décembre 2011		
	CATS	Médailles	TOTAL	CATS	Médailles	TOTAL
A l'ouverture de l'exercice	3 625	977	4 602	4 706	995	5 701
Dotation	164	44	208		47	47
Utilisation	(1 292)	(178)	(1 470)	(1 087)	(157)	(1 244)
Actualisation financière	170		170	64		64
Pertes et gains actuariels	554	217	771	(58)	92	34
A la clôture de l'exercice	3 221	1 060	4 281	3 625	977	4 602

3.21 Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2012				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	Juste valeur à la clôture
Emprunts courants et non courants	3 562 517			3 562 517	4 203 282
Instruments dérivés de couverture		2 381	1 367	3 748	3 748
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	24 900			24 900	24 900
Concours bancaires courants	47			47	47
Intérêts courus et non échus	85 582			85 582	85 582
Total dettes financières hors fournisseurs	3 690 365	2 381	1 367	3 694 113	4 334 878
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.22)	246 618			246 618	246 618
Total dettes financières selon IAS 39	3 936 983	2 381	1 367	3 940 731	4 581 496

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2011				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	Juste valeur à la clôture
Emprunts courants et non courants	3 701 228			3 701 228	4 199 754
Instruments dérivés de couverture		1 984	991	2 975	2 975
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	24 670			24 670	24 670
Concours bancaires courants	1 298			1 298	1 298
Intérêts courus et non échus	93 005			93 005	93 005
Total dettes financières hors fournisseurs	3 837 519	1 984	991	3 840 494	4 339 020
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.22)	199 374			199 374	199 374
Total dettes financières selon IAS 39	4 036 893	1 984	991	4 039 868	4 538 394

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable.

3.22 Fournisseurs et autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Avances et acomptes reçus sur commandes	17 393	20 396
Fournisseurs	103 627	104 375
Dettes sur immobilisations	85 239	64 877
Autres dettes financières	40 358	9 725
Total Fournisseurs et autres dettes financières (1)	246 618	199 373
Dettes fiscales et sociales	135 031	126 585
Produits constatés d'avance	23 301	23 371
Total dettes non financières	158 331	149 956
Total dettes fournisseurs et autres dettes	404 949	349 330

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

3.23 Passifs éventuels

Litiges

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Sanef considère qu'au 31 décembre 2012 aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures. Les charges sont comptabilisées à ce titre lors de l'accord entre l'employeur et le salarié sur le type de formation.

Au 31 décembre 2012 le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis ouverts au titre du DIF est de 290 155 heures (296 964 heures au 31 décembre 2011).

Engagement 1% paysage

Dans le cadre de la politique gouvernementale du 1% Paysage et Développement, pour les sections à construire ou en cours de construction, le groupe contribue sous réserve d'une participation des collectivités locales concernées à hauteur d'un même montant, aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagement 1% paysage	1 832	1 832

Les dépenses dites du 1% paysage s'inscrivent dans la politique définie par les pouvoirs publics dans une note du 12 décembre 1995 sur l'environnement et le développement économique des régions traversées par les autoroutes et grands itinéraires interrégionaux, et sont ainsi définies dans le cahier des charges de la concession : « Pour les autoroutes à construire ou en cours de construction, la société concessionnaire contribue aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant, dans l'intérêt tant des habitants du voisinage que des usagers de l'autoroute y compris les dépenses d'entretien des aménagements paysagers ainsi réalisés. Ces dépenses peuvent éventuellement concerner des interventions en dehors de l'emprise concédée. Le montant des dépenses à la charge de la société concessionnaire ne pourra dépasser 0,5% du coût des ouvrages, sous réserve que les collectivités publiques contribuent, dans les conditions précisées par l'Etat au financement de ces dépenses pour un même montant. » (article 12.10).

Pour pouvoir être utilement invoqué, l'exercice de ce droit par les collectivités publiques est cependant subordonné à l'inscription par décret des travaux autoroutiers prévus sur une liste ; la demande de subventions sur la base de cette liste rend les travaux en cause éligible au 1 % et crée alors une obligation de la société de participer aux aménagements qui seront effectués à ce titre.

Cautions données :

Sanef a donné à un organisme bancaire des cautions d'un montant total de 2 500 milliers d'euros pour la participation au projet du télépéage du périphérique de Dublin auxquelles s'ajoute une garantie supplémentaire à première demande (garantie maison-mère) portée à 10 000 milliers d'euros donnant une exposition sur ce contrat d'un total de 12 500 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (10 000 au 31 décembre 2011).

Sanef a donné deux garanties pour un montant total de 2 300 milliers d'euros en faveur d'Eurotoll dans le cadre de contrats passés avec ECOTRANS, réseau autoroutier italien (inchangée par rapport au 31 décembre 2011). Dans le cadre de la future Eco-taxe en France et suite à la signature par Eurotoll d'un contrat-cadre avec un prestataire de service et fabricant de badge, Sanef garantit le paiement des commandes par Eurotoll à cette société pour un total de 18 195 milliers d'euros au 31 décembre 2012. Cette garantie diminuera au fur et à mesure des commandes prises et réglées par Eurotoll.

Eurotoll a en plus donné une garantie bancaire de 350 milliers d'euros en faveur d'Ecomouv', consortium chargé de la mise en place de l'Eco-taxe.

Sanef a également donné une caution à un organisme bancaire d'un montant de 2 864 milliers d'euros (inchangée par rapport au 31 décembre 2011) dans le cadre du projet de télépéage satellitaire en Slovaquie.

Par ailleurs, la société Sanef a accordé des garanties et contre-garanties à hauteur de 3 000 milliers d'euros pour A'Lienor, société concessionnaire de l'A65 (3 356 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

L'intégration du sous-groupe sanef-its à partir du 1^{er} octobre 2012 entraîne la mise en place ou la prise en charge par le groupe Sanef de garanties bancaires pour un montant total de 6 336 milliers d'euros au 31 décembre 2012. La principale de ces garanties bancaires, pour 3 790 milliers d'euros (5 000 milliers de dollars US), est liée au contrat Port Mann à Vancouver au Canada et est au profit de la société concessionnaire public de ce pont - Transportation Investment Corporation (TI Corp.). Une garantie maison-mère complémentaire de 5 188 milliers d'euros (6 185 milliers de dollars canadiens) a par ailleurs été accordée à TI Corp.

Le montant total des cautions au 31 décembre 2012 est de 54 714 milliers d'euros (18 887 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

Cautions reçues :

Les sociétés du groupe Sanef ont reçu des cautions et garanties sur marchés pour un total de 30 665 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (37 345 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

3.24 Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

3.24.1 Risques de marché

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), Sanef encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle-ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

La structure de taux des emprunts est la suivante avant couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Taux fixe ou révisable	3 300 592	3 462 531
Taux variable	261 925	238 697
Total	3 562 517	3 701 228

La structure de taux des emprunts est la suivante après couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Taux fixe ou révisable	2 934 474	3 108 942
Taux variable	628 043	592 286
Total	3 562 517	3 701 228

Une partie significative de la dette financière du groupe Sanef a été contractée à taux fixe. Une partie limitée de cette dette, telle que le tableau ci-dessus en fait état, a donné lieu à des swaps de taux d'intérêt destinés à variabiliser les taux fixes. Ces swaps sont qualifiés de couverture de juste valeur des emprunts couverts.

Au total, Sanef n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts, du fait notamment de la contraction de caps et de collars (tunnels) pour limiter un éventuel effet de hausse des taux d'intérêts. Les caps n'ont pu être qualifiés d'instruments de couverture et la variation de leur juste valeur est constatée en résultat de l'exercice. Les collars permettant directement de couvrir le risque d'augmentation des taux d'intérêts de la dette variable sont qualifiés de couverture de flux futurs des emprunts couverts. En revanche, ceux qui permettent de couvrir la dette variabilisée suite à la mise en place des swaps ne peuvent pas être qualifiés d'instruments de couverture et la variation de leur juste valeur est constatée en résultat de l'exercice.

Les caractéristiques des swaps qualifiés de couverture de juste valeur au 31 décembre 2012 sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2012	Sanef reçoit le taux fixe	Sanef paye le taux variable	Montant nominal
Début 2013	274	2,572%	Euribor 3 mois	50 000
A mi 2014	2 134	3,805 %	Euribor 3 mois	43 000
A fin 2015	3 379	4,078 %	Euribor 3 mois	32 000
Début 2017	14 376	4,036 %	Euribor 3 mois	100 000
	6 647	3,316 %	Euribor 3 mois	58 000
	6 307	3,601 %	Euribor 3 mois	50 000
Total	33 117			333 000

Au 31 décembre 2011 :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2011	Sanef reçoit le taux fixe	Sanef paye le taux variable	Montant nominal
Début 2013	921	2,572%	Euribor 3 mois	50 000
A mi 2014	2 747	3,805 %	Euribor 3 mois	43 000
A fin 2015	3 277	4,078 %	Euribor 3 mois	32 000
Début 2017	11 856	4,036 %	Euribor 3 mois	100 000
	4 835	3,316 %	Euribor 3 mois	58 000
	4 865	3,601 %	Euribor 3 mois	50 000
Total	28 501			333 000

Le fait qu'une partie de la dette financière de Sanef est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si Sanef décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

La valorisation des caps Sanef à fin décembre 2012 est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2012	Taux	Montant Nominal
Mi 2014	17	Cap 1,50% E3M à 0,226% flat	43 000
Mi 2014	30	Cap 1,50% E3M à 0,17% flat	50 000
Mi 2014	12	Cap 1,50% E3M à 0,16% flat	25 000
Mi 2014	19	Cap 1,00% E3M à 0,1175% flat	50 000
Fin 2014	27	Cap 1,00% E3M à 0,16% flat	54 000
TOTAL	105		222 000

Au 31 décembre 2011 :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2011	Taux	Montant Nominal
Début 2012	2	Cap 1,50% E3M à 0,26% flat	32 000
Début 2012	0	Cap 1,50% E3M à 0,215% flat	43 000
Mi 2012	0	Cap 1,50% E3M à 0,28% flat	5 000
Mi 2012	2	Cap 1,50% E3M à 0,265% flat	45 000
Mi 2012	16	Cap 1,50% E3M à 0,235% flat	100 000
Mi 2012	5	Cap 1,50% E3M à 0,393% flat	50 000
Fin 2012	5	Cap 1,50% E3M à 0,21% flat	50 000
Fin 2012	6	Cap 1,50% E3M à 0,51% flat	50 000
Fin 2012	2	Cap 2,00% E3M à 0,342% flat	54 000
TOTAL	38		429 000

La valorisation des collars Sanef au 31 décembre 2012 est la suivante :

- Collars qualifiés d'instruments de couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2012	Taux	Montant Nominal
Début 2013	(114)	Collar 2,75% / 1,60% E3M à 0,20% flat	50 000
Fin 2013	(232)	Collar 2,75% / 1,50% E3M à 0,23% flat	25 000
Fin 2013	(232)	Collar 2,20% / 1,50% E3M à 0,176% flat	25 000
Fin 2013	(315)	Collar 2,25% / 1,50% E3M à 0,13% flat	25 000
Fin 2013	(315)	Collar 2,225% / 1,50% E3M à prime nulle	25 000
<i>Début 2014 (*)</i>	<i>(160)</i>	<i>Collar 2,25% / 0,80% E3M à 0,03% flat</i>	<i>25 000</i>
TOTAL	(1 368)		175 000

(*) : ces collars ont été contractés avant le 31 décembre 2012 mais ne commenceront qu'au cours de l'année 2013.

- Collars qui ne répondent pas aux critères de qualification d'instruments de couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2012	Taux	Montant Nominal
Début 2013	(60)	Collar 2,50% / 1,50% E3M à 0,285% flat	54 000
Début 2013	(78)	Collar 2,50% / 1,50% E3M à 0,216% flat	43 000
Début 2013	(30)	Collar 2,60% / 1,50% E3M à 0,20% flat	32 000
Mi 2013	(386)	Collar 2,60% / 1,50% E3M à 0,2475% flat	50 000
Mi 2013	(386)	Collar 2,26% / 1,50% E3M à 0,12% flat	50 000
Fin 2013	(602)	Collar 2,25% / 1,50% E3M à 0,09% flat	54 000
Fin 2013	(602)	Collar 2,13% / 1,50% E3M à prime nulle	54 000
<i>Début 2014 (*)</i>	<i>(236)</i>	<i>Collar 2,25% / 0,90% E3M à 0,05% flat</i>	<i>32 000</i>
TOTAL	(2 380)		369 000

(*) : ces collars ont été contractés avant le 31 décembre 2012 mais ne commenceront qu'au cours de l'année 2013.

Au 31 décembre 2011 :

- Collars qualifiés d'instruments de couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2011	Taux	Montant Nominal
<i>Fin 2012 (*)</i>	<i>(174)</i>	<i>Collar 2,75% / 1,60% E3M à 0,15% flat</i>	<i>50 000</i>
<i>Début 2013 (*)</i>	<i>(183)</i>	<i>Collar 2,75% / 1,60% E3M à 0,20% flat</i>	<i>50 000</i>
<i>Fin 2013 (*)</i>	<i>(158)</i>	<i>Collar 2,75% / 1,50% E3M à 0,23% flat</i>	<i>25 000</i>
<i>Fin 2013 (*)</i>	<i>(155)</i>	<i>Collar 2,20% / 1,50% E3M à 0,176% flat</i>	<i>25 000</i>
<i>Fin 2013 (*)</i>	<i>(150)</i>	<i>Collar 2,25% / 1,50% E3M à 0,13% flat</i>	<i>25 000</i>
<i>Fin 2013 (*)</i>	<i>(150)</i>	<i>Collar 2,225% / 1,50% E3M à prime nulle</i>	<i>25 000</i>
<i>Début 2014 (*)</i>	<i>(21)</i>	<i>Collar 2,25% / 0,80% E3M à 0,03% flat</i>	<i>25 000</i>
TOTAL	(991)		225 000

(*) : ces collars ont été contractés avant le 31 décembre 2011 mais ne commenceront qu'au cours de l'année 2012.

- Collars qui ne répondent pas aux critères de qualification d'instruments de couverture :

(en milliers d'euros) Échéance	Valeur de marché au 31/12/2011	Taux	Montant Nominal
Début 2013 (*)	(277)	Collar 2,50% / 1,50% E3M à 0,285% flat	54 000
Début 2013 (*)	(232)	Collar 2,50% / 1,50% E3M à 0,216% flat	43 000
Début 2013 (*)	(163)	Collar 2,60% / 1,50% E3M à 0,20% flat	32 000
Mi 2013 (*)	(311)	Collar 2,60% / 1,50% E3M à 0,2475% flat	50 000
Mi 2013 (*)	(308)	Collar 2,26% / 1,50% E3M à 0,12% flat	50 000
Fin 2013 (*)	(323)	Collar 2,25% / 1,50% E3M à 0,09% flat	54 000
Fin 2013 (*)	(321)	Collar 2,13% / 1,50% E3M à prime nulle	54 000
Début 2014 (*)	(49)	Collar 2,25% / 0,90% E3M à 0,05% flat	32 000
TOTAL	(1 984)		369 000

(*) : ces collars ont été contractés avant le 31 décembre 2011 mais ne commenceront qu'au cours de l'année 2012.

- Sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres aux variations de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêt pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 restent constants sur une année.

(en milliers d'euros)	2012				2011			
	Résultat		Capitaux propres		Résultat		Capitaux propres	
	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp						
Dettes à taux variable	(1 355)	1 355	-	-	(1 210)	1 210	-	-
Dérivés de taux qualifiés de couverture	(1 665)	1 218	464	(447)	(1 776)	1 741	728	(813)
Dérivés de taux (caps et certains collars) non qualifiés de couverture d'un point de vue comptable	1 221	(1 886)	-	-	1 551	(1 678)	-	-

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessus. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Par ailleurs, le groupe Sanef a peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité. L'acquisition du groupe sanef-its technologies a cependant légèrement accru l'exposition du groupe au risque de change, en particulier envers l'US dollar (USD) et le Canadian dollar (CAD) au 31 décembre 2012. Cette exposition reste cependant limitée.

Son endettement financier est libellé exclusivement en euro, à l'exception d'un emprunt de type revolving de 350 milliers d'US dollars. Ses recettes et ses dépenses sont également essentiellement libellées en euro et réglées dans cette monnaie.

3.24.2 Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe Sanef dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable de ses actifs financiers (présentée ci-après) représente l'exposition maximale au risque de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	au 31/12/2012	au 31/12/2011
Créances rattachées à des participations	3.15	71 767	69 503
Prêts	3.15	1 666	1 631
Instruments financiers dérivés	3.15	33 118	28 501
Dépôts et cautionnements	3.15	874	663
Créances clients et autres créances financières	3.16	198 309	166 661
Actifs financiers courants	3.15	22 235	19 500
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.17	44 278	76 255
	Total	372 247	362 714

Au 31 décembre 2012, les créances clients et autres créances représentent 198 millions d'euros d'actifs (166 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2011) et la trésorerie se situe à environ 44 millions d'euros (76 millions d'euros au 31 décembre 2011) : ces montants traduisent en fait un risque négligeable en matière de crédit au vue de la qualité des contreparties du groupe et des conditions d'encaissement des créances clients majoritairement en vigueur dans le groupe (règlement au comptant ou à très court terme).

Les placements financiers des liquidités excédentaires sont effectués auprès d'établissements financiers de premier plan. Ceux-ci sont également les contreparties aux contrats de swaps de taux et d'autres dérivés.

3.24.3 Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme celui lié aux difficultés susceptibles d'être encourues pour faire face aux échéances de paiement d'emprunts ou d'autres engagements.

Les besoins de financement, hors investissements de développement, ne sont pas suffisamment significatifs pour laisser entrevoir des difficultés à emprunter.

La dette financière principale de Sanef (emprunts CNA, BNP/Dexia) est soumise à deux covenants :

- le ratio dette nette/EBITDA
- le ratio EBITDA/charges financières nettes.

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, le groupe Sanef respecte ces covenants.

La répartition des emprunts par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
2013	437 446						437 446
2014		394 429					394 429
2015			387 228				387 228
2016				337 517			337 517
2017					342 809		342 809
2018						595 144	595 144
2019						10 000	10 000
2020						244 587	244 587
2021						208 611	208 611
2022						250 894	250 894
2023						347 938	347 938
2024						5 914	5 914
31 décembre 2012	437 446	394 429	387 228	337 517	342 809	1 663 088	3 562 517
31 décembre 2011	274 228	435 102	391 298	383 896	333 784	1 882 919	3 701 227

L'endettement du groupe Sanef ayant une durée plus courte que le contrat de concession, le groupe devra se refinancer selon un calendrier que le groupe maîtrise grâce à la prévisibilité des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement. Le groupe n'anticipe à ce jour aucune difficulté de refinancement.

(en millions d'euros)	Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois ou moins	6 à 12 mois	1 -2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passif financiers non dérivés								
Emprunts Financiers	3.21	3 648,1	4 538,0	526,5	92,9	552,7	1 394,4	1 971,5
Avances de l'Etat et collectivités	3.21	17,3	17,3	17,3				
Dépôts, cautionnements et autres dettes financières	3.21	24,9	24,9	24,9				
Dettes fournisseurs	3.22	206,2	206,2	206,2				
Autres dettes courantes	3.22	40,4	40,4	32,4	8,0			
Passif financiers dérivés								
Instruments dérivés de taux d'intérêts	3.21	3,7	4,4	2,7	1,6	0,1		
Total des flux		4 831,2	810,0	102,5	552,8	1 394,4	1 971,5	
Flux des dérivés de taux actifs		(39,6)	(10,4)	(0,9)	(9,2)	(19,1)		
Total des flux après prise en compte des couvertures		4 791,6	799,6	101,6	543,6	1 375,3	1 971,5	

3.25 Transactions avec les parties liées

Aucune transaction commerciale n'a eu lieu entre le groupe Sanef et son actionnaire, HIT, ni avec les actionnaires de cette société. Les sociétés mises en équivalences et celles intégrées proportionnellement sont présentées dans la note 3.1.

Au 31 décembre 2012, le montant du prêt accordé par le groupe à la société Alis s'élève à 34,9 millions dont 3,1 millions d'euros de TVA (34,2 millions d'euros au 31 décembre 2011) au taux d'intérêt de 6%. Le groupe a également une avance actionnaire de 7 millions d'euros au taux d'intérêt de 7% (6,5 millions d'euros au 31 décembre 2011) ainsi que des créances d'exploitation pour 2,1 millions d'euros hors taxe au 31 décembre 2012 (2,3 millions d'euros au 31 décembre 2011) remboursable par montant fixe de 176,4 milliers d'euros par an jusqu'en 2028.

Au 31 décembre 2012, le groupe Sanef a une créance de 18,5 millions d'euros auprès de la société A'Lienor (17,1 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Le tableau ci-dessous présente pour l'année les montants comptabilisés en charge des rémunérations et avantages assimilés accordés par Sanef et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui ont été au cours de l'année 2012 ou qui sont à la clôture membre du Comité Exécutif ou du conseil d'administration du groupe.

(en millions d'euros) 2012

Rémunérations	2,4
Charges sociales patronales	1,0
Avantages postérieurs à l'emploi	0,2
Autres avantages à long terme	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-
Paiements en actions	0,1

(*) charge de l'année constatée conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondé sur des actions » - cf note 2.15.

Le total de ces charges de personnel s'élève à 3,7 millions d'euros en 2012.

Les indemnités de fin de contrat de travail pour l'exercice 2012 sont incluses dans les rémunérations et charges sociales patronales.

Au cours de l'exercice 2012 un montant de 249 milliers d'euros a été alloué au titre des jetons de présence.

3.26 Agrégats financiers

Les agrégats financiers sont présentés par contribution des secteurs aux états financiers consolidés du groupe Sanef.

(en milliers d'euros)	Sanef	SAPN	SEA 14	SOUS-TOTAL Sociétés concessionnaires autoroutières	Autres	Groupe Sanef
C.A. hors construction	1 080 803	355 208	-	1 436 011	59 469	1 495 480
EBITDA	744 098	245 036	450	989 584	8 780	998 364
Marge d'EBITDA	68,8%	69,0%	-	68,9%	14,8%	66,8%
Résultat opérationnel	518 488	143 341	450	662 279	7 902	670 181

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel avant amortissements et provisions.

3.27 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement de portée significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

SANEF

Société Anonyme

30, boulevard Gallieni
92130 Issy-les-Moulineaux

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2012

SANEF

Société Anonyme

30, boulevard Gallieni
92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SANEF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 2.7.1 et 2.17 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent le traitement comptable retenu par le Groupe pour la comptabilisation et le maintien à niveau des immobilisations concédées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 3.1 et 3.19 de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

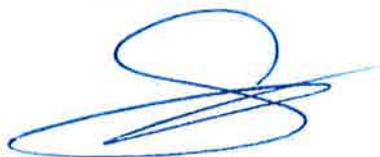
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Francisco SANCHEZ